



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 31 mars 2026

L'An deux mil vingt-six le trente et un mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de M DOITRAND Raphaël, Maire.

Membres présents :

OULION Emmanuel, AGOSTINI Bernadette, GODEL Laurent, PERRET Sandrine, SAUZET Pierre, LACHAND Gaëlle, REY Bruno, GAUDIN Valérie, LAFAY Virginie, PONCET Raphaël, CUSSET Nathalie, PONCET Pierre

Absents : BAROU Stéphane a donné procuration à M Oulion Mme Karine ROCLE a donné procuration Mme Lafay Virginie

Secrétaire de séance : CUSSET Nathalie

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

M Poncet Raphaël arrive à 20h46.

Le procès-verbal de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité

2026-18 COMPOSITION DES COMMISSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22, Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du Conseil Municipal, de préparer les dossiers en commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer les Commissions suivantes
- **DESIGNE** les membres de ces différentes Commissions.

COMMISSION DES FINANCES-BUDGET :

Président : Raphaël DOITRAND

Animateur : Bernadette AGOSTINI

Membres : Emmanuel OULION, Valérie GAUDIN, Virginie LAFAY, Karine ROCLE

COMMISSION D'URBANISME :

Président : Raphaël DOITRAND

Animateur : Emmanuel OULION

Membres : AGOSTINI Bernadette, PERRET Sandrine, SAUZET Pierre, LACHAND Gaëlle, PONCET Raphaël

COMMISSION VOIRIE -TRAVAUX :

Président : Raphaël DOITRAND

Animateur : Emmanuel OULION

Membres : GODEL Laurent, BAROU Stéphane, PONCET Pierre, PONCET Raphaël

COMMISSION AMENAGEMENT DES ESPACES VERT ET DES BATIMENTS :

Président : Raphaël DOITRAND

Animateur : Bruno REY

Membres : PONCET Raphaël, LACHAND Gaëlle, ROCLE Karine. PIERRE PONCET

Suppléants : LAFAY Virginie, PERRET Sandrine, SAUZET Pierre

SOUS-COMMISSION AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Président : Raphaël DOITRAND

Membres : Bernadette AGOSTINI, Pierre SAUZET, Virginie LAFAY, Karine ROCLE, Sandrine PERRET, REY Bruno

COMMISSION COMMUNICATION :

Président : Raphaël DOITRAND

Animateur : Laurent GODEL

Membres : Bernadette AGOSTINI, Virginie LAFAY, Karine ROCLE, Nathalie CUSSET

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE-CULTURELLE-C.C.A.S :

Président : Raphaël DOITRAND

Animateur : Stéphane BAROU

Membres : Nathalie CUSSET, Raphaël PONCET, Pierre SAUZET, Virginie LAFAY, Karine ROCLE

DELEGUE PEDESTRE ET CHARGE DE TOURISME : Gaëlle LACHAND

COMMISSION A.F.A.F.E :

Membres titulaires : Raphaël DOITRAND, Laurent GODEL

Membres suppléants : Nathalie CUSSET, BAROU Stéphane

COMMISSION FOSSES :

Membres titulaires : Raphaël DOITRAND, Stéphane BAROU, Pierre PONCET

Membres suppléants : PONCET Raphaël

2026-19 GESTION DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Dans les communes de moins de 1000habitants, un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de commission, ou à défaut le plus jeune conseiller municipal. Le maire, adjoint titulaire d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la candidature de Mme GAUDIN Valerie
- ACCEPTE la candidature de Mme LAFAY Virginie comme suppléant.

2026-20 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA C.C.I.D

M le Maire indique au conseil municipal que vu l'article 1650 paragraphe 3 du code général des impôts, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires. Et de 6 suppléants

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises

soient équitablement représentées. L'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PROPOSE** la liste des contribuables suivant

Commissaires titulaires

- Raphaël DOITRAND
- Bernadette AGOSTINI
- Sandrine PERRET
- Bruno REY
- Nathalie CUSSET
- Karine ROCLE
- Stephane BAROU

Commissaires suppléants

- Laurent GODEL
- Pierre PONCET
- Raphaël PONCET
- Virginie LAFAY
- Gaëlle LACHAND
- Pierre SAUZET

2026-21 DESIGNATION DES MEMBRES DU RPI

M le Maire indique au conseil municipal que conformément à l'article 2 des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Marclopt – St Laurent la Conche, il convient de désigner trois délégués pour composer le comité syndical.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** : Raphaël DOITRAND, Bernadette AGOSTINI, Laurent GODEL comme délégués chargés de la gestion du R.P.I.

2026-22 DESIGNATION DES MEMBRES DU SIEL

M le Maire indique qu'il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire. Elle demande des candidats volontaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité :

- **MEMBRE TITULAIRE** : Bruno REY
- **MEMBRE SUPPLEANT** : Pierre SAUZET

2026-23 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA MAYARME

M le Maire indique au conseil municipal que conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal de la MAYARME, il convient de désigner trois délégués pour composer le comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** : Stéphane BAROU, Raphaël DOITRAND, PONCET Pierre comme délégués chargés de la gestion du Syndicat de la MAYARME

2026-24 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE

M le Maire expose qu'en application de l'article 22 du code des marchés publics et des articles L.2121-21 et L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, il est créé une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent dans chaque collectivité territoriale.

La Commission d'appel d'offres de la Commune est composée du Maire, président de la commission et de 3 membres l'assemblée délibérante désignés par celle-ci à la représentation proportionnelle au plus

fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est proposé d'élire une commission d'appel d'offres permanente, compétente pour l'ensemble des marchés publics et accords- cadres que la Commune de MARCLOPT pourrait conclure durant le mandat actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création de la commission d'appel d'offres permanente désignée pour la durée du mandat.

- **DESIGNE :**

MEMBRES TITULAIRES : Raphaël DOITRAND, Emmanuel OULION, Valerie GAUDIN, Sandrine PERRET

MEMBRES SUPPLEANTS : REY Bruno, SAUZET Pierre, LAFAY Virginie

2026-25 DESIGNATION DELEGUE CNAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

En effet, la loi précitée confie le soin à chaque assemblée délibérante de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Cette démarche contribue à la valorisation des ressources humaines et du service public local, grâce à une implication renforcée du personnel.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Celui-ci participe à la vie des instances et relaye l'information auprès de sa collectivité et du CNAS. Il participe à l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme délégué local au COMITE NATIONAL d'ACTION SOCIALE (CNAS) Raphaël DOITRAND

QUESTIONS/ INFORMATIONS DIVERSES

- Mme Agostini fait une présentation du budget 2026, voté par l'ancienne équipe municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Prochaine réunion le 21 avril 2026 à 20h30

	Signature
Raphaël DOITRAND, Maire	
Nathalie CUSSET, secrétaire de séance	